

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	38 (1950)
<b>Heft:</b>	775
<b>Artikel:</b>	Les déclarations des Droits de l'Homme
<b>Autor:</b>	S.B. / A.W.G.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-267114">https://doi.org/10.5169/seals-267114</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Soutenez votre „Journal“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité**

**...A GENÈVE**

**POUR CONSTRUIRE**  
**VILLA**  
 A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ  
**CHAFFARD & HUTTERLI**  
Fondée en 1911  
 H. HUTTERLI, succ.  
 69, RUE DE LAUSANNE : TÉL. 2.67 32  
 PLANS — RÉFÉRENCES — DEVIS



**PAPETERIE BRIQUET** Rue du Marché 38  
 GENEVE Téléphone 5.93.95

**MERCERIE - BONNETERIE**  
**M. MAGNIN**  
 27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

rer et récompenser qu'en lui conférant le titre de Dr honoris causa, en reconnaissance des nombreuses œuvres sociales dont elle fut l'âme agissante. M.S.

**Union des sociétés féminines lausannoises**

Sur l'initiative de l'Union des femmes de Lausanne s'est reconstituée l'Union des sociétés féminines lausannoises, au cours d'une séance présidée par Mme A. Jeannet et à laquelle ont assisté des représentantes de onze sociétés : Union des femmes, Suffrage féminin, Oeuvre catholique pour la protection des jeunes filles, Femmes universitaires, Femmes israélites, Lessive de guerre, Soroptimistes, Caisse de secours de l'enseignement libre, Chaine des Mères, Union chrétienne de jeunes filles, Ligue des femmes catholiques.

L'Union a été fondée en 1934 avec quinze associations et elle a fait du bon travail, ainsi que l'a rappelé Mme L. Comte, avocate, tout en coordonnant les efforts des divers groupements, en permettant d'étudier en commun certaines questions, l'Union a donné naissance à l'Entrée patriotique vaudoise, qui a préparé, pendant la guerre, l'évacuation de la population civile ; elle a donné naissance au service civil féminin pour s'occuper de la population en cas de bombardements ; elle a milité en faveur du droit au travail des femmes, créé la commission du service de maternité qui a élaboré un contrat-type, la commission des cours pour chômeuses, des cours post-scolaires, l'aide aux intellectuelles, le vestiaire pour les réfugiés, l'aide à la campagne. Ce sont des services que l'on a déjà oubliés, mais qui ont été utiles, et qui pourront l'être encore. S.F.

**Assemblée générale du Centre de liaison des Sociétés féminines genevoises**

Les trente-cinq sociétés qui se rattachent au Centre de liaison de Genève, ont tenu leur assemblée annuelle le 20 mars dans les locaux du Lyceum, rue de l'Évêché. La présidente, Mme Ch. Gautier, présente le rapport de l'activité du comité ; les comptes présentés par Mme Robert furent approuvés ; puis, Mme Jenter proposa aux diverses sociétés de mettre à l'étude, au cours de cette année, la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, étude recommandée par le Conseil international des femmes. Une fois cette étude terminée, on pourra, à la prochaine assemblée, proposer que nos statuts s'inspirent des principes de cette déclaration.

M. le juge Veillard, président de l'Union internationale des organismes familiaux fit ensuite une conférence intitulée « Vers une déclaration des droits de la famille ». Elle fut si riche de pensées et d'information que nous préférions y revenir à l'issue afin que nos lectrices puissent en profiter à leur tour.

**RECTIFICATION**

Dans notre numéro du 4 mars, s'est glissée une erreur de titre dans l'article en hommage aux pacifiques.

Le titre du livre de M. Pierre Cérèsole est **VIVRE SA VÉRITÉ** et non pas « Vivre sa vie » comme nous l'avons imprimé à tort.

**Union des Femmes (Genève)**  
**Cinquante ans de journalisme**  
**Assemblée générale de la Section de lecture**

La Section de lecture, qui comprend 105 membres, est celle qui attire et retient toutes les amies des livres. Sa présidente, Mlle Trembley, dans un rapport clair et concis rend compte du mouvement de la bibliothèque et des préférences des lectrices. On ne s'étonnera pas d'apprendre leur avidité pour les nouveautés.

Parmi les prix littéraires, le comité n'a retenu, durant ce dernier exercice, qu'un seul livre, celui-ci écrit par une femme : « La dame de cœur » (Le Hardouin), mais il a fait l'acquisition d'un ouvrage magistral : « Théodore de Bézé » par Th. Geisendorf.

Mlle J. Borel, trésorière, annonce le chiffre de 655 fr. bénéfice net de la vente qui vient d'avoir lieu, comme tous les deux ans, pour le fonds destiné à l'achat des livres, après quoi, selon la coutume, elle donne la liste complète des acquisitions et des dons grâce auxquels, en plus des cotisations, cette année les rayons ont continué à se garnir.

Et maintenant c'est la causerie promise par Mlle Renée Gos sur ses « Cinquante ans de journalisme ».

Avec la charme, la simplicité, la pénétrante compréhension qui caractérisent ses articles et qui lui ont attiré tant d'amitiés de lectrices inconnues, elle raconte d'abord son entrée à « La Tribune de Genève » comme toute jeune fille du dix-huit ans. C'est « Chiffon » qui signe la rubrique de la Mode... Par la suite Chiffon devient Renée Gos et choisit les sujets qui lui conviennent. Elle fait des connaissances précieuses. Si elle a rarement collaboré au « Mouvement féministe », elle a trouvé auprès de Mlle Gouraud un encouragement inappréciable.

Un stage à « La Vie heureuse » (Paris) lui avait donné de l'expérience pour « L'Écolier romand ».

Après sept années d'absence, elle revenait à Genève et tenait le ménage d'un oncle. Heures sombres d'où il lui semblait ne plus pouvoir s'échapper.

Mais une heureuse inspiration lui fait faire appel au Service social pour une secrétaire bénévole. Et qui trouve-t-elle ? Mlle Blanche Richard, devenue non seulement l'aide précieuse lui permettant de continuer son travail journalistique, mais encore une amie pour l'acquisition d'un ouvrage magistral : « Théodore de Bézé » par Th. Geisendorf.

Mme J. Borel, trésorière, annonce le chiffre de 655 fr. bénéfice net de la vente qui vient d'avoir lieu, comme tous les deux ans, pour le fonds destiné à l'achat des livres, après quoi, selon la coutume, elle donne la liste complète des acquisitions et des dons grâce auxquels, en plus des cotisations, cette année les rayons ont continué à se garnir.

Et maintenant c'est la causerie promise par Mlle Renée Gos sur ses « Cinquante ans de journalisme ».

Collaboration ensuite à « La Patrie suisse » dont le directeur n'a pu manquer d'apprécier la valeur de sa collaboration. Il lui confie la création d'un autre journal : « La Femme d'aujourd'hui ». Travail intensif et enthousiasmant, avec ce résultat que le lendemain de la parution du premier numéro, l'édition était épuisée.

Peut-on gagner sa vie en étant journaliste ? Question souvent posée à Renée Gos. Oui, dit-elle, mais à condition d'avoir un appont fixe dans un journal à côté de collaborations occasionnelles.

Craignant de n'être plus à la page, Mlle Gos s'est retirée de la « Tribune » pour laisser cette tâche à des plus jeunes, mais par bonheur, si elle s'est retirée à la campagne parmi ses amis les arbres, elle n'a pas renoncé entièrement à écrire. M.-L.P.

**Les déclarations des Droits de l'Homme**

**Lausanne**

L'Association vaudoise des Femmes universitaires, l'Union des femmes de Lausanne et le Suffrage féminin avaient demandé à M. A. de Maday, président de la Société de sociologie de Genève, ancien doyen de la faculté de Droit, de leur parler de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par l'ONU. Un nombreux public a assisté à cette séance, Mme B. Lang-Porcher a présenté le conférencier, qui a suivi à Genève la suite Chiffon devient Renée Gos et choisit les sujets qui lui conviennent. Elle fait des connaissances précieuses. Si elle a rarement collaboré au « Mouvement féministe », elle a trouvé auprès de Mlle Gouraud un encouragement inappréciable.

Le conférencier pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La soirée se termina par un échange de vues, présidé par Mme A. Quinche, avocate, S.B.

Le 1er février, la section genevoise des Femmes universitaires eut le privilège d'entendre un exposé extrêmement documenté de Mme T. Hauchmann sur la Déclaration des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. En juriste de classe internationale, Mme Hauchmann établit des comparaisons avec la déclaration américaine de 1776 et la déclaration française de 1789 et elle montre que ces documents antérieurs sont juridiquement plus précis et tout aussi complets que celui des Nations Unies, plus prolix et souvent moins clair.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.

La conférencière pense qu'on a perdu du temps à élaborer un texte moins bon que ses prédecesseurs, au lieu de chercher avant tout, les moyens de faire aboutir en pratiquant les délibérations de la commission des droits de l'homme, que préside Mrs. Roosevelt.

M. de Maday, avec une chaleur communicative, est parti de la Déclaration des droits de l'homme promulguée par la Convention nationale, laquelle a oublié les droits de la femme, qui furent proclamés, à titre officieux, par la féministe Olympie de Gouges. La Déclaration universelle proclamée par l'ONU a repris les immortels principes de la Révolution française, les a adaptés aux circonstances, les a développés et modernisés ; c'est ainsi qu'on y trouve le droit d'association, les droits économiques et que partout les droits de la femme y sont proclamés égaux à ceux de l'homme. C'est un ensemble de principes dont l'application, qui n'est pas pour aujourd'hui, apportera à l'humanité des jours meilleurs, dans un esprit de justice et de respect mutuel.